



DRJSCS

Direction Régionale de la Jeunesse,
des Sports et de la Cohésion Sociale

SESAME Hauts-de-France 2020

Dispositif d'accompagnement dans un parcours de professionnalisation conduisant à une qualification donnant accès au métier d'éducateur sportif ou d'animateur

V26-03-2020



OBJECTIF

Initié en juin 2015, le dispositif **SESAME (Sésame vers l'Emploi pour le Sport et l'Animation dans les Métiers de l'Encadrement)** a pour objectif de conduire des jeunes vers une qualification professionnelle donnant accès à un métier dans le champ du sport et de l'animation au travers d'un parcours

PUBLIC ELIGIBLE

Des critères d'âge impératifs : 16-25 ans révolus (dérogation jusqu'à 30 ans pour les personnes reconnues en situation de handicap)

ET Des critères géographiques : résidant au sein d'un Quartier de la Politique de la Ville (QPV), d'une Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) ou d'une commune des PETR ou d'un EPCI engagé dans un contrat de ruralité.

ou Des critères sociaux (REGIME DEROGATOIRE - Limites fixées par la DRJSCS) :

- Jeunes sans soutien familial (dont le foyer ne dispose pas de revenus ou de ressources suffisantes pour le soutenir dans son parcours de soutien à l'autonomie – Cf. annexe 2 Instruction SESAME 2018)
- Bénéficiaire de la Garantie Jeunes
- Résidant en Foyer Jeunes Travailleurs
- En-cours ou en fin d'accompagnement Ecole de la 2^e Chance ou Centre EPIDE
- Jeune mineur bénéficiant d'un suivi PJJ (Protection Judiciaire et de la Jeunesse)
- Bénéficiaire de l'Aide Sociale à l'Enfance ou d'un Contrat Jeune Majeur
- Demandeur d'Asile

Statut du jeune :

- Pas de conditions liées au statut du jeune.

Profil du jeune recherché :

- Envisageant un projet professionnel dans le secteur de l'animation et du sport
- Exprimant une motivation pour l'encadrement des activités physiques et sportives ou des activités socio-culturelles
- Justifiant d'une 1^{er} expérience dans le sport ou l'animation
- Avoir un minimum de base à l'oral et à l'écrit en relation avec le niveau attendu du diplôme visé
- Pratiquant une activité physique régulière (si le projet concerne l'encadrement sportif)
- Répondant aux exigences d'honorabilité prévues pour l'encadrement des activités sportives ou socio-culturelles

FORMATIONS QUALifiantES

- **CQP** (Certificat de Qualification Professionnelle)
- **CPJEPS** (Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport)
- **BPJEPS** (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport)
- **DEJEPS** (Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport)

Une aide financière de 2 000 euros en moyenne par jeune peut être mobilisée pour les coûts pédagogiques de la formation en co-financement des dispositifs de droit commun (dans la limite des crédits disponibles et des demandes) dans le cadre d'une procédure précise à respecter.

ETAPES COMPLEMENTAIRES

- **Remobilisation**
- **Préparatoire aux métiers** (remise à niveau, découverte des milieux, immersion professionnelle, aide à la définition du projet professionnel)
- **Pré-qualification** (PSC1, BAFA/BAFD, diplôme fédéral, BNSSA)
- **Préparation professionnelle** (préparation aux tests d'entrée en formation, construction du plan de financement, aide à la recherche de structure d'accueil et d'un contrat, accès à l'emploi-à la continuité professionnelle)

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE RENFORCE PENDANT LA FORMATION

- **Accompagnement pédagogique** (soutien au processus d'apprentissage, tutorat)

Le positionnement définit un parcours individuel de qualification. Dans certains cas, un accompagnement individualisé renforcé durant la formation qualifiante peut suffire. Dans d'autres cas, le passage par une ou plusieurs étape(s) préalable(s) à l'entrée en formation qualifiante peut être nécessaire.

Des accompagnements sont réalisés par des structures conventionnées par la DRJSCS HDF.

www.hauts-de-france.drjscs.gouv.fr

20 Square Friant Les 4 Chênes - 80039 Amiens Cedex 01



UNE MOBILISATION MULTI-PARTENARIALE

De nombreux acteurs peuvent intervenir conjointement tout au long du parcours SESAME :

Les services des ministères en charge de la jeunesse, des sports et de la vie associative (DRJSCS, DDCS, DDCSPP) et les établissements publics nationaux (EPN) sous tutelle du ministère.

Le service public de l'emploi (DIRECCTE, Pôle Emploi...)

Les associations sportives, de la jeunesse et de l'éducation populaire (CROS, CDOS, CRAJEP, Clubs...), le réseau des associations Profession Sport

Les réseaux d'information, d'orientation et d'accompagnement des jeunes CRIJ, PIJ, missions locales...), CAP EMPLOI, EPIDE, E2C...

Les collectivités territoriales

Les OPCO (COHESION SOCIALE, AFDAS, OCAPIAT)

Les opérateurs de formation

Ainsi que toute autre structure susceptible de promouvoir les différents outils mis à disposition par l'Etat pour accompagner l'emploi et la professionnalisation.

Ces acteurs interagissent pour :

- Le repérage des jeunes
- Le repérage d'emplois potentiels
- L'organisation de l'offre de pré-qualification et de formation en lien avec le positionnement des jeunes
- La sécurisation du parcours des jeunes
- Le financement du parcours, l'orientation des jeunes vers les financements possibles
- Le suivi des jeunes (social, insertion, mobilité, formation...)

SESAME,

un référent SESAME, garant du parcours, chargé de coordonner le parcours du jeune dans le champ du sport et de l'animation, en relation étroite avec le référent formation (organismes de formation), le référent du parcours de vie (ex. : conseiller mission locale...), les tuteurs en entreprise.

VOS CONTACTS

Correspondante régionale SESAME : Mireille LABROY – Tél. : 03.20.14.42.35 – E-mail : mireille.labroy@jcs.gov.fr

Secrétariat administratif : Olivier DEVOS – Tél. : 03.20.14.42.44 – E-mail : olivier.devos@jcs.gov.fr

Adresse du bureau : DRJSCS Hauts-de-France
Pôle des Politiques Formation – Certification
Unité des Métiers de l'Animation et du Sport
95, Boulevard Carnot - 59000 Lille

Comment identifier que vous habitez en QPV ou dans une commune ZRR ?

- Lien SIG Ville : <https://sig.ville.gov.fr/>
- Lien liste ZRR : <https://www.observatoire-des-territoires.gov.fr/observatoire-des-territoires/fr/le-p-rim-tre-des-zrr-au-1er-juillet-2017-0>